

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 18 décembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 29

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 décembre 2023 s'est réuni le Lundi 18 décembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de NOSMAS Karen à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de BLANCHARD Stéphane à FEYRIT Jean-Claude, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à DUBOURG Jean-Luc, de HAY Florence à CALZAVARA Martine,

K.10

Participation au programme : Club Inclusif

Considérant que la commune souhaite favoriser la promotion de la pratique des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre,

Considérant la volonté de la commune de développer l'offre de pratiques parasportives sur le territoire et de voir les clubs qui le souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap,

Considérant que les associations sportives se voient confier une mission d'intérêt général et que nombreuses sont celles qui œuvrent autour de l'accès à la pratique du sport pour les publics les plus éloignés de la pratique,

Considérant la volonté d'engagement de certains acteurs associatifs du mouvement sportif de la commune afin de développer des projets autour de l'inclusion,

Considérant que le programme Club Inclusif créé par le Comité Paralympique et Sportif Français a pour objectifs de :

- Sensibiliser les clubs de sport qui n'accueillent pas encore de personnes en situation de handicap
- Lever les freins liés aux préjugés d'accueil et d'encadrement d'un public en situation de handicap
- Rassurer les pratiquants sur les capacités d'accueil et d'encadrement du club
- Créer un réseau de clubs inclusifs
- Accélérer la structuration des clubs et enrichir l'offre de pratiques sportives.

Il a donc été décidé d'engager la commune dans ce programme Club Inclusif, avec une aide financière de 1 500 € attribuée par Val de Garonne Agglomération dans le cadre de la Bourse aux Projets Santé.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'octroyer une contribution financière d'un montant de 3 000 € au Comité Paralympique et Sportif Français dans le cadre du programme Club Inclusif
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 29 - Abstention : 00 - Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Alain PASÇA



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.12.2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21.12.2023

Le Secrétaire de séance
Alain PASÇA



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET